

# TOMATE D'INDUSTRIE

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre du réseau Provence Alpes Côte d'Azur

Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>



N° 8 - 21 août 2013

**CLIMATOLOGIE :** Pas de problème climatique à signaler.

**PIEGEAGES :** Attention, la 3<sup>ème</sup> génération est annoncée par le modèle pour cette semaine, en ce qui concerne les chenilles !!! Soyez vigilant pour vos parcelles tardives !!!

**ACARIENS :** Nous observons des formes mobiles sur pratiquement tous les secteurs. Soyez vigilant, notamment avec les températures de ces derniers jours...

**MALADIES :** Soyez de nouveau très vigilants sur vos parcelles, les orages de début août, en plus de la grêle pour certains, ont bien entraînés le développement de maladies. Nous observons de l'*alternaria* sur la Drôme. Le Mildiou s'est développé sur nombre de parcelles du côté de Tarascon et du Gard. Le Mistral est un atout dans ce cas ... Ne négligez pas la bactériose, qui peut se manifester aussi suite à ces orages, avec l'agent *Xanthomonas*, notamment dans la Drôme.

Enfin, est-il utile de préciser que, comme chaque année, pendant la récolte de vos parcelles précoces, il vous faut être très attentif, pour les cultures de pleine saison et tardives, aux divers agents qui entraînent la pourriture des fruits !!!

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :  
AGROSUD, APTO 2, CAPL, PERRET SA ET VALSOLEIL.

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :  
SONITO (Robert GIOVINAZZO),

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

DIRECTEUR DE PUBLICATION  
Monsieur Claude ROSSIGNOL  
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur  
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier  
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1  
[contact@paca.chambagri.fr](mailto:contact@paca.chambagri.fr)  
tel : 04 42 17 15 00

RÉFÉRENT FILIÈRE ET RÉDACTEUR DE CE BULLETIN  
Robert GIOVINAZZO  
SONITO  
Maison de l'Agriculture  
Site Agroparc - Bat. B  
84912 - AVIGNON  
[rgiovinazzo@sonito.fr](mailto:rgiovinazzo@sonito.fr) tel : 04 90 86 64 39